



## LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME et INDEPENDANT S3I

### Négociations Télétravail : ENFIN !!!!!

La COVID a bouleversé les méthodes de travail. Ce qui paraissait donc impensable lors de la signature du précédent accord sur le télétravail se trouve maintenant plébiscité par la Direction Générale « *himself* ». « *Vous êtes les meilleurs, vous avez su être présents, vous avez été très productifs, .....* ». La Direction Générale l'a affirmé, à plusieurs reprises, dans ses communications dominicales.

Mais nous constatons tous que le "monde d'après" risque de redevenir le "monde d'avant". Notre entreprise choisira-t-elle de rester dans l'ancien monde ? Ou poussera-t-elle **loin** et **bien** cette idée de télétravail ?

### QUIZ MANAGERIAL :

- |  |   |
|--|---|
| Le télétravail a-t-il permis une continuité de service ? | <b>OUI</b>  |
| Les salariés ont-ils été responsables, professionnels ?  | <b>OUI</b>  |
| Les salariés ont-ils été productifs et performants ?     | <b>OUI</b>  |
| Les salariés ont-ils été récompensés ?                   | <b>NON ... PAS NECESSAIRE</b>                         |
| Le télétravail coûte-t-il au salarié ?                   | <b>OUI ... L'ENTREPRISE A MEME FAIT DES ECONOMIES</b> |
| Le télétravail rapporte-t-il à notre entreprise ?        | <b>OUI</b>  |
| Existe-t-il encore des freins au télétravail ?           | <b>OUI</b>  |

Les négociations sur le télétravail démarrent enfin (le 13 octobre 2020), avec en ligne de fond les propos de la D.G. indiquant que le nombre de jours ne constitue ni le cœur de la négociation, ni le vrai sujet.

**S3I pense, depuis longtemps, que ce n'est pas l'essentiel mais certainement pas un Tabou.**

- S3I revendique :
- 3 jours de télétravail pour tous quand c'est possible.
  - 4 jours si la mission ou le service le permet dont :
    - 2 à l'initiative du salarié.
    - 1 ou 2 jours à l'initiative du management.



**TOUT CELA ASSORTI** d'une compensation **SIGNIFICATIVE**, mais calculée à livre ouvert sur :

- Le **réel coût** pour le salarié, l'entreprise ainsi que les gains pour l'entreprise.
- Une réflexion à engager sur la logistique (bureau, tout type d'outils bureautiques, ...), sur les réunions de lien social, d'équipe, sur la problématique spécifique des relations représentants du personnel-direction et représentants du personnel-salarié(e)s.



**et tout cela tout en apportant une meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille, en apportant également une hausse de la qualité de vie, .....**



### S3I portera ces principaux sujets :

- une augmentation significative du nombre de jours de télétravail / semaine.
- une augmentation de l'indemnité Télétravail prenant en compte la réalité des frais supportés par les salarié(e)s.
- entamer une véritable réflexion sur les moyens, les outils et la logistique.
- prendre en compte les nouveaux usages dans le travail de chaque salarié(e).
- adapter le télétravail à la vie des salarié(e)s au travail et pas l'inverse.



## LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME et INDEPENDANT S3I

### Quelques points juridiques ?

- **Solidaires Informatique**, toujours à la pointe d'actions juridiques FULL LOOSE, a été désavouée dans l'affaire de la plainte qu'elle avait réussi à faire déposer par l'ancien CE SSG contre **S3I**, en pleine période électorale en oct. 2019. Le procureur a tranché en classant l'affaire sans suite les renvoyant à leurs chères études juridiques. Que de temps et d'argent perdus !!! De plus c'est l'argent du CE qui a été engagé, donc celui des salariés !

- La direction Sopra Steria I2S a contesté la nomination de 4 Délégués Syndicaux par **S3I**. Elle voulait limiter **S3I** à 3 DS malgré les dispositions du Code du Travail qui prévoient un DS supplémentaire pour **S3I**.

Résultat : le tribunal d'Annecy le 16/09/2020 nous a donné raison.

Avec cette décision, vous serez bien mieux représentés et défendus par S3I.

### Attendez vous à revoter aux élections !! (Si les juges en décident ainsi)

En effet, **Solidaires Informatique** et la **CFDT** n'acceptant pas le résultat des urnes correspondant aux votes des salarié(e)s, ont décidé de contester les élections de 2019. Le tribunal Judiciaire de Paris rendra son verdict après l'audience de plaidoirie du 08 Décembre 2020. Apprêtez-vous à revoter si la justice annule les élections !!

Beaucoup d'argent, de papier, de frais de déplacements seront dépensés !!

Alors si cela rogne sur nos participations ou nos intéressements, vous pourrez dire :

**Merci Qui ? Merci à Solidaires Informatique et à la CFDT !**

### COVID 19

**S3I** vous rappelle qu'il est important de respecter les gestes de prévention en :

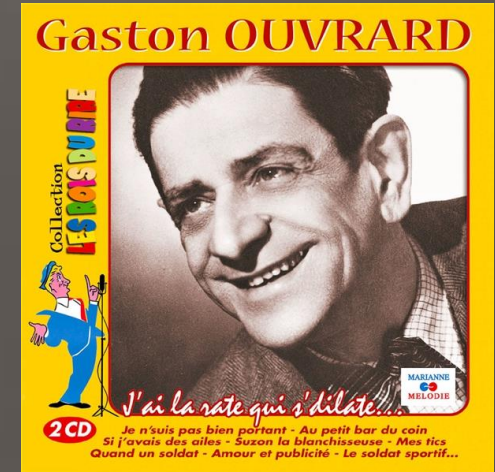
- Respectant les distances entre les personnes en milieu confiné.
  - Utilisant le plus souvent une solution hydro-alcoolique pour se désinfecter les mains et/ou en se lavant les mains plus souvent.
  - Portant un masque couvrant la bouche, et le nez.
- Ce masque devant d'ailleurs être changé toutes les 4 heures.



Nous déplorons que certain(e)s élu(e)s se déplacent dans les locaux sans respecter le port du masque, d'une liberté rebelle mais tueuse....

Deux élu(e)s **Solidaires Informatique**, sur Toulouse et Nantes ont d'ailleurs été rappelé(e)s à l'ordre ou sanctionné(e)s estimant que ces mesures ne les concernaient pas en ne portant pas le masque..... On peut être révolutionnaire, intelligent et civique, mais aussi égoïste ... cela n'est pas incompatible.

Le respect des gestes barrières est l'affaire de toutes et tous et le fait d'être élu(e) représentant(e) du personnel n'exclut pas le respect de ces mesures, pire on vous doit d'être exemplaires.



J'ai le procès qu'est perdu  
L'élection tourne pas rond  
Pas content On la r'fait  
Mes actions toutes à l'eau  
Ma parole qu'a pas de fond  
Ah mon dieu qu'c'est embêtant  
D'être un syndicat patraque  
Ah mon dieu qu'c'est embêtant  
De toujours serrer les dents



Ecouter la playlist  
Automne 2020 - S3I

J'EN VOIS DÉJÀ QUI SE RELÂCHENT  
AU NIVEAU DE LA DISTANCIATION  
PHYSIQUE. DU COUP JE VAIS  
VOUS DONNER UN TRUC TRÈS  
SIMPLE POUR SAVOIR QUELLE  
EST LA BONNE DISTANCE : SI  
JE PEUX TE METTRE UNE BAFFE  
C'EST QUE TU ES TROP PRÊT.



**LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME et INDEPENDANT S3I**

**« Tous les gestes engageant, surtout les gestes généreux »**

Telle est la citation de Roger Martin du Gard, inscrite en en-tête du rapport d'activité 2019 du Syntec. **Laurent GIOVACHINI**, notre Directeur Général Adjoint, en est le président. Gageons que ce ne soient pas que des paroles en l'air.



Il arrive en effet au Syntec de prendre des décisions « peu généreuses ».

**Prime Participation I2S : Poursuite des négociations,**

Une nouvelle réunion s'est tenue le Mardi 06 Octobre 2020 afin de pouvoir expliquer, à la direction, les revendications de chacune des Organisations Syndicales.

**S3I** a fait les propositions suivantes :

- Durée de l'accord : 2 ans
- Egalité de traitement pour le montant de la participation quelque soit le niveau de rémunération des salarié(e)s.
- Condition d'accès de 3 mois d'ancienneté sur l'exercice fiscal.
- Pour rappel, une proposition d'accord n'avait pas été signée par la majorité des syndicats en 2018. L'année 2019 a permis de pouvoir dégager une participation de plus de 307 k€ à redistribuer.
  - La négociation d'un accord est importante car elle permet :
    - De ne pas déposer les sommes sur un compte bloqué 8 ans.
    - De pouvoir verser cette prime directement aux salarié(e)s (moins le montant de la CSG et CRDS).
    - De ne pas tomber dans le régime dit d'autorité avec un très grand nombre de contraintes.
    - D'éviter une répartition en fonction de la rémunération de chacun et donc de privilégier les hauts salaires.

Toutes les organisations syndicales invitées, **sauf AVENIR**, ont déposé leurs revendications avant le 18 Septembre (date butoir de dépôt des revendications).

**Maintenant vous savez un peu plus qui est là, qui est cohérent et précis pour défendre vos droits.**

**SODIFRANCE**

Une réunion du CSE Central se tiendra le 16 Octobre 2020 en vue de la consultation sur le rapprochement juridique et opérationnel entre SOPRA STERIA et SODIFRANCE.



**CHEZ AVENIR I2S DUR DE SAVOIR QUI FAIT QUOI ?  
Ou plutôt QUI FAIT FAIRE QUOI, A QUI ?**

Région Ile de France			Région Hauts de France		
Thierry OLIVIER	Meudon	07.88.98.25.86	Michel BUDZICH	Lille	06.85.18.26.54
Belkacem BELBAHI	Meudon	06.40.77.29.01	Cédric FRANCOIS	Lille	06.82.67.37.49
Jean-Christophe LEJEUNE	Meudon	06.72.25.37.20			
Jean-Pierre BATTISTI	Meudon	06.14.17.32.24			
Noor EBRAHIM	Meudon				
Région Rhône-Alpes - Auvergne			Région Provence Alpes Côte d'Azur		
Elodie BENIGNAUD	Roanne		Marc DUMONT	Sophia	06.88.88.13.50
Xavier PERRIN	Roanne		Marta MASTERNAK	Sophia	
Sylvain PERNAUD	Lyon	07.55.63.25.08	Karim KESSACI	Sophia	06.58.48.60.00
Mohammed BOUTCHICH	Lyon	06.69.55.32.25	Patrick VERBAEYS	Aix	06.64.12.44.32
Sylvain PELIZZONI	Lyon		Mireille DELANNOY	Aix	
Région Pays de la Loire			Région Occitanie		
Yann JAFRELOT	Nantes	06.14.42.75.02	Alain MARTINEZ	Toulouse	06.87.07.99.23



## LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME et INDEPENDANT S3I



### CIMPA : Amélioration (réelle) de la situation ?

La Direction semble confiante sur la capacité globale à affecter dans la durée, de l'activité et une solution aux salarié(e)s. Elle revoit à la baisse, en raison de la diminution des inter-contrat, de près de moitié leur nombre en "sureffectif". Elle **abandonne** donc son projet de **Rupture Conventionnelle Collective**.

Des cursus de formation, des positionnements sur des projets de Sopra Steria sont en cours et sont déjà effectifs. Espérons que la Direction suivra avec ATTENTION la situation de chaque salarié(e) sans oublier personne ... !!

La Direction évoque des cas de départs "naturels" (démissions) de chez CIMPA ...

On veut aussi y croire :  
- Sans pressions ?  
- Sans départs "forcés" ?

**S3i** est attentif à l'avenir de CIMPA, à ses collègues. Ils peuvent nous contacter pour tous problèmes ou questions ? Alors faisons connaissance .....

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet :  
<http://www.s3i-france.com>

Abonnez vous à notre Newsletter :  
<http://www.s3i-france.com/nous-contacter>  
Pour nous contacter : [contact@s3i-france.com](mailto:contact@s3i-france.com)

### Une Assistante sociale pour tout le groupe

**S3I** déplore que le budget alloué, aux aides gérées par l'assistante sociale, ne soit que de 10.000 € pour plus de 18.000 salarié(e)s et **un manque TOTAL, A DATE, de transparence** sur l'utilisation de ce budget. **S3I** espère que de la transparence va se mettre en place.

Selon la direction, nous aurions de la chance d'avoir une assistante sociale pour 18000 salarié(e)s. Or, ce qu'oublie cette même direction, c'est que c'est une obligation légale lorsque l'entreprise emploie plus de 250 personnes (Article L4631-1 du Code du travail). Son périmètre devrait d'ailleurs être le suivant (liste non exhaustive).

#### Sujets Personnels

Budget  
Santé  
Logement  
Famille

#### Sujets Professionnels

Relations dans le travail  
Reclassement professionnel  
Handicap  
Départ à la retraite

Son rôle est également de contribuer au bon déroulement de la vie sociale dans l'entreprise, en favorisant la communication ou encore en apportant un autre éclairage à la gestion des ressources humaines.

Il y a 1 Assistante Sociale pour 18000 personnes avec un budget de 10.000 € maximum /an.

### Il n'y aurait pas comme un problème ?

**A-t-elle vraiment les moyens de pouvoir exercer sa fonction au sein de l'entreprise ?**

**Avec un budget de 50 centimes par salarié(e)s du groupe, comment peut-elle s'occuper décemment et correctement de tous les demandeurs éventuels et de toutes ses tâches, dans ces conditions ?**

**S3I réclame à minima un doublement du budget annuel de l'assistante sociale et une liste anonymisée des actions menées !**